Réunion publique du 30/06/18

L'équipe municipale tient ses engagements de rencontres organisées deux fois par an avec les Taurinyanais soit une fois en janvier à l'occasion des vœux du Maire, une autre fois début Juillet. Environ 30 personnes répondent à notre invitation malgré le match de la coupe du monde, pour un partage convivial d'informations.

Vous trouverez sur le site Internet du village le contenu de notre présentation (« Power Point »). L'échange a donné lieu à quelques questions et suggestions :

<u>Présentation de Lionel COURMONT, conseiller municipal et président de l'ASA, sur le</u>
<u>fonctionnement de l'ASA</u>, son terrain d'action (réseau principal illustré en rouge sur la 3ème diapo de la présentation ci jointe) et ses limites (réseau secondaire qui dépend du droit commun et dont l'entretien revient aux propriétaires). Voir au dos de l'avis « des sommes à payer » pour l'ASA les Droits et Devoirs des usagers des canaux.

A noter : la majorité des habitations du village dépendent du réseau secondaire.

Question 1 : comment connaître ses droits en terme d'horaire de passage de l'eau du canal ? Réponse 1: Liliane Hivorel, secrétaire de l'ASA, a toutes les informations. Il suffit d'aller chez elle au 7 cami del Canigou (ou de prendre rendez-vous via la mairie de Taurinya) et elle vous renseignera. Elle attire l'attention des participants sur 2 points :

- -Les parcelles sur lesquelles les horaires ont été calculés évoluent constamment (achats, divisions..). Le travail de reconstitution est donc délicat en attendant un système informatisé (SIGE) à concevoir.
- -Liliane ne renseigne le public que sur les droits liés aux parcelles et ne peut en aucun cas intervenir en cas de conflits entre particuliers.
- Question 2 : Un habitant a constaté une fuite importante sur le réseau principal. Est-il possible de la réparer ?
- Réponse 2: nous irons voir. Il est important de nous faire remonter ces problèmes car nous ne pouvons être partout.
- Question 3 : Sur les 15 à 20 Euros versés au trésor public par habitant combien sont perçus chaque année par l'ASA et combien vont aux frais administratifs ?
- Réponse 3 : l'ASA perçoit environ 4000 Euros par an (reversement des impôts). Il faut déduire le cout d'une salariée à temps partiel. Il reste peu pour les réparations et nous devons régulièrement demander des subventions. Notons que <u>tous les responsables de l'ASA font un travail bénévole</u>. Une Assemblée Générale est organisée tous les 2 ans et la participation de tous les habitants concernés est souhaitée. Prochaine AG en 2019.

Point sur les finances par Bernard LOUPIEN

Soulignons la baisse notoire de l'endettement par habitant de 1977€ en 2013 à 707€ en 2017 ,la fin de 2 emprunts en 2018 (- 23 000 Euros) et le taux raisonnable des impôts locaux qui représente moins de la moitié de la moyenne départementale (7,33%). Un habitant fait remarquer que les décisions successives d'investir dans des projets locatifs sauvent maintenant le budget communal qui reste cependant fragile (baisse des subventions).

Point sur les projets à venir :

- 1. Le syndicat de télévision (SITC) : La commune avait déjà souhaité se retirer du SITC II y a plus de 10 ans devant le coût des cotisations (plus de 7€ par habitant), le fort endettement de celui ci et le peu de résultat en matière de réception. Notre retrait avait été refusé. Aujourd'hui ce sont 17 communes qui demandent la dissolution du syndicat qui a été acceptée par le Préfet. Le SYDEL (syndicat d'électricité qui gère déjà l'éclairage public) est prêt à prendre le relais, mais après que les communes aient remboursé les dettes du syndicat (environs 7000€ pour Taurinya)
- 2. La fibre optique et le Haut Débit : Un programme porté par le département, devrait d'ci à la fin 2021 équiper l'ensemble du territoire. Taurinya classé dans les communes prioritaires devrait bénéficier de la fibre optique fin 2019. Les appels d'offre ont été déjà lancés et les entreprises choisies, ce qui laisse bon espoir.
- 3. Le transfert de la compétence scolaire et de la cantine à la Communauté de Communes a été voté avec une large majorité. Ce vote doit être dans les 3 mois confirmé par les divers conseils municipaux.
- 4. Dans le cadre d'un Plan d'Alimentation Territorial (PAT) la Communauté de Commune travaille à l'acquisition de terres agricoles pour y installer des maraîchers afin de fournir les cantines du primaire et du Collège.

Présentation par Mendy du projet de réaménagement du terrain MONTES

Mendy remercie les participants qui ont donné de leur temps pour ce projet qui est très apprécié. La suite (construction d'un petit train en bois) dépendra des souhaits et de la mobilisation des familles. La contacter pour y participer.

Divers:

Question 4 : que faire des déchets verts de la commune (débroussaillage) puisqu'on ne peut plus les bruler (interdit par la loi et nocif). La Mairie peut-elle acheter un broyeur, solution écologique à ce problème ?

Réponse 4 : c'est une excellente idée mais une dépense trop chère pour notre budget. Nous réfléchirons aux solutions possibles. On peut aussi porter les branches à la déchetterie.

Question 5 : est-il possible de retarder d'une heure le matin l'allumage des réverbères ?

Information sur l'eau : Suite au replacement du réducteur de pression sur le réseau du village, un certain nombre de cumulus chez les habitants ont été endommagés. Pour éviter ce genre désagrément dont la Régie de l'eau n'est pas responsable, il est conseiller de mettre dans chaque maison un réducteur qui évitera les « coups de bélier »

Présentation des nouveaux responsables du gîte d'étape El Passatge.

Alexandre et Sandrine, habitants d'Arboussols viennent de reprendre le gîte « El Passatge ». Ils mènent ce projet avec enthousiasme et vont développer les stages pour tous publics. Ils envisagent des wee-kends de remise en forme (réflexologie plantaire et..)

Fin de la réunion vers 19h15 autour d'un verre convivial.